



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 26 novembre 2015

CM 4828/15

PTS A

COMMUNICATION

LISTE PROVISOIRE DES POINTS "A"

Correspondant: coreper.2@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32-2-281.7814/7199

Objet: 3430^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Affaires étrangères/Commerce)

Date: 27 novembre 2015

Lieu: CONSEIL
BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS
Rue de la Loi, 175, 1048 BRUXELLES

COMPLÉMENT N° 1 À LA LISTE PROVISOIRE DES POINTS "A"

Activités non législatives

- Projet de décision du Conseil établissant la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en ce qui concerne la prorogation du moratoire sur les droits de douane sur les transmissions électroniques et du moratoire sur les plaintes en situation de non-violation ou motivées par une autre situation

= Adoption

12832/15 WTO 214 SERVICES 35 PI 68

12833/15 WTO 215 SERVICES 36 PI 69

approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 19.11.2015

(cf. CM 4623/15)

- Projet de conclusions du Conseil sur une stratégie de l'Union européenne pour la région alpine
 - = Adoption
 - 13528/15 CADREFIN 68 FSTR 71 POLGEN 159 REGIO 87 FC 72 ECOFIN 818
 - ENV 662 TRANS 350 PECHE 403 RECH 258 JAI 799 ENER 372
 - MI 677 MAR 135 COMPET 483 AGRI 553
 - approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 19.11.2015

- Relations avec l'Ukraine
 - = Établissement de la position de l'Union européenne pour la deuxième réunion du Conseil d'association UE - Ukraine (Bruxelles, 7 décembre 2015)
 - 14333/15 COEST 355
 - + COR 1
 - approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 25.11.2015

o

o o

Le point suivant est retiré :

Activités non législatives

- Activités internationales menées par l'UE dans le domaine des crédits à l'exportation, au sens du règlement (UE) No 1233/2011
(cf. CM 4623/15 - déjà adopté par le Conseil (Transports, télécommunications, énergie) du 26 novembre 2015)
-